

REÇU LE 21 MARS 2014



Le 18 mars 2014

Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
365, rue Saint-Louis, C.P. 658
Joliette (Québec) J6E 7N3

OBJET : Projet d'oléoduc – territoire de Lanoraie

Madame, Monsieur,

Pour votre information, vous trouverez ci-jointe copie conforme de la résolution numéro 2014-03-081, adoptée à la séance du 10 mars dernier, concernant le projet d'Oléoduc Énergie Est. Comme vous pourrez le constater à la lecture de celle-ci, cette résolution a été transmise à tous les organismes municipaux et gouvernementaux concernés.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le secrétaire-trésorier
et directeur général,

Michel Dufort, g.m.a.

MD/bb

p. j. (1)



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

Séance d'ajournement du 10 mars 2014 à laquelle étaient présents les conseillers suivants, sous la présidence du maire, M. Gérard Jean :

Mme Nathalie Martin
Mme Johanne Lefebvre
Mme Jacinthe Brissette

M. Vincent Brouillette
M. François Boisjoly
M. Claude Ducharme

Et le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Michel Dufort.

2014-03-081

PROJET OÉLODUC

CONSIDÉRANT QUE la compagnie TransCanada Pipelines Ltd, filiale œuvrant sous le nom d'Oléoduc Énergie Est visant à transporter du pétrole brut de l'ouest du Canada vers les marchés de l'est du Canada, lequel projet a été déposé le 4 mars 2014 à l'Office national de l'Énergie du Canada;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la séance du conseil municipal du 13 janvier dernier, le maire, M. Gérard Jean, a demandé au responsable de TransCanada de rencontrer la population afin de la sécuriser concernant les risques importants de mettre en péril une grande partie de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de Lanoraie, et que ceux-ci ne donnent pas suite;

CONSIDÉRANT QU'en plus des risques reliés à notre eau potable, les projets d'oléoduc auront pour effet d'enfermer pour très longtemps le Canada dans une économie axée sur le pétrole;

CONSIDÉRANT QUE la prévention des terres et de l'économie agroalimentaire est prioritaire pour notre collectivité;

CONSIDÉRANT QUE, selon nous, pour éviter les pires effets du réchauffement climatique, le Canada doit parvenir à se sevrer des énergies fossiles;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu des déversements accidentels à partir d'oléoducs, et que les risques d'en avoir sur notre territoire représentent une préoccupation majeure de la population dans le projet de TransCanada;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs milieux humides sur notre territoire, dont une réserve écologique, lesquels doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada prévoit que l'oléoduc passera dans un milieu humide même si le gouvernement du Québec interdit toute intervention dans ces milieux;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune garantie que les prochains déversements n'auront pas lieu sur notre territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Lefebvre
APPUYÉE PAR le conseiller Claude Ducharme
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.


D'informer TransCanada Pipelines Ltd et l'Office national d'Énergie du Canada que le conseil municipal **s'oppose et refuse de façon catégorique et énergique** à ce que l'oléoduc passe sur le territoire de la municipalité de Lanoraie.

Que copie de la présente résolution soit également transmise à la députée fédérale, Mme Ruth Ellen Brosseau, à la ministre de l'Environnement fédérale, Mme Léona Aglukkaq, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au député provincial de notre comté dès que ce dernier sera élu, à la Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie, au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, à toutes les municipalités des MRC de D'Autray et de L'Assomption, et aux municipalités de Saint-Paul de Joliette et de Saint-Thomas de Joliette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

~~COPIE CERTIFIÉE CONFORME~~



Michel Dufort, g.m.a.
secrétaire-trésorier et directeur général
Le 11 mars 2014